

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2024 / 107

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Finances / Fiscalité

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2024-016 du 08/02/2024 relative à l'approbation du budget principal 2024 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
 011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
 20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
042/6811	Dotations aux amortissements	4 267,30	(1)
042/6862	Dotations amortissements charges financières	1 690,56	(1)
042/68128	Dotations amortissements charges exceptionnelles	6 211,61	(1)
023	Virement à la section d'investissement	-9 367,88	(2)
Total		2 801,59	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
042/777	Amortissements Subventions - DETR	2 801,59	(1)
Total		2 801,59	

Section d'investissement**Dépenses**

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
OPFI/10/1068	Excédents de fonctionnements capitalisés	-1 890,00	(2)
0177/2031	Travaux eaux pluviales	1 890,00	(1)
0191/21351	Installations générales - Bâtiments publics	-98 000,00	(2)
0282/1351	Installations générales - Démolition prés-fabriqués	98 000,00	(1)
0160/21828	Acquisition matériel de transport	-1 700,00	(2)
0182/21351	Piscine	1 700,00	(1)
040/139361	Amortissements Subventions - DETR	2 801,59	(1)
Total		2 801,59	

Recettes

040/281351	Amortissements Bâtiments publics	1 290,28	(1)
040/28151	Amortissements Réseaux de voirie	734,63	(1)
040/28152	Amortissements Installations de voirie	68,48	(1)
040/281538	Amortissements Autres réseaux	1 130,84	(1)
040/281568	Amortissements Autre matériel et outillage d'incendie	411,40	(1)
040/28158	Amortissement/ Autres installations, matériel et outillage	106,54	(1)
040/28188	Amortissements/ Autre matériel et outillage	525,13	(1)
040/4817	Indemnités de renégociation de la dette	1 690,56	(1)
040/4818	Charges différées	6 211,61	(1)
021	Virement à la section de fonctionnement	-9 367,88	(2)
Total		2 801,59	

- (1) Ajout de crédits
(2) Reprise de crédits



Pour extrait conforme,

Le maire
Cédric CLECH